

CONSEIL EXECUTIF

Soumis au
CONSEIL EXECUTIF
Pour décision, voir
29 EX/Décisions

Point 7.2.2.1 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITE CONCERNANT LA CREATION
D'UN RESEAU MONDIAL DE CENTRES D'EDUCATION DE BASE

Lors de sa vingt-huitième session, le Conseil exécutif a examiné et approuvé le rapport du Directeur général sur l'activité du Centre d'éducation de base pour l'Amérique latine (documents 28 EX/4 ; 28 EX/Décisions 7.21). Il a, d'autre part, décidé du lieu où doit être établi, en 1952, le second centre international d'éducation de base (28 EX/Décisions, 7.2.2).

Le Directeur général estime opportun de présenter au Conseil un bref rapport d'ensemble sur l'action entreprise par le Secrétariat pour mettre en oeuvre le projet de création d'un réseau mondial de centres d'éducation de base.

Cette action est gouvernée par les résolutions 9.314, 9.315, 9.316 et 9.323 du programme de 1952. La première (9.314) énumère les activités qui doivent être menées à bien en 1952, à savoir : maintien du centre d'Amérique latine ; établissement d'un second centre avec l'accord d'une puissance invitante ; établissement de l'organisme central de coordination ; enquêtes et négociations en vue de créer les centres prévus, conformément aux dispositions du projet. La seconde (9.315) a trait, dans sa première partie, à l'accroissement des ressources financières dont l'Organisation dispose actuellement pour la mise en oeuvre du projet. Les deux dernières (9.316 et 9.323) concernent le développement ultérieur du réseau de centres d'éducation de base.

- I. Mise en oeuvre du projet en 1952 (résolution 9.314)
 - (a) Maintien du Centre d'Amérique latine (CREF'AL)
 - (1) Fonctionnement

Conformément aux propositions du Directeur général, approuvées par le Conseil exécutif lors de sa vingt-huitième session (28 EX/Décisions, point 7.2.1), il a été décidé, en janvier 1952, que la durée des études poursuivies à Patzcuaro

s'étendrait sur deux années et que les neuf Etats membres ayant déjà des équipes d'étudiants au Centre, seraient invités à les y maintenir pendant une seconde période d'environ neuf mois. Le Mexique, le Costa-Rica, le Salvador, le Honduras et l'Equateur ont déjà fait connaître leur acceptation.

Depuis le 4 février dernier, le Dr Ortiz, Directeur du Centre, visite les Etats membres qui sont déjà représentés au Centre mais n'ont pas encore fait connaître leur réponse ainsi que ceux qui ne participent pas aux activités du CREFAL. Parmi ces derniers, le Brésil a demandé que 10 places lui soient réservées à la rentrée prochaine et la Colombie 5.

Il est possible que le Dr Ortiz informe le Directeur général des décisions des autres Etats intéressés avant la fin de la présente session du Conseil exécutif.

(2) Budget

La Conférence générale, lors de sa sixième session, a approuvé le budget suivant pour 1952 :

	\$
Contribution du budget ordinaire	55.000
Contribution du Fonds de l'Assistance technique	75.000
Contribution du Fonds de l'Organisation des Etats américains	40.000
Total :	170.000

Lors de sa vingt-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du budget de 306.000 dollars, proposé par le Directeur du Centre pour l'année 1952 (28 EX/4). D'autre part, il a autorisé le Directeur général à s'assurer une contribution supplémentaire de 35.000 dollars prélevés sur le Fonds de l'Assistance technique (28 EX/SR.9), et a approuvé les méthodes proposées par le Directeur général pour l'obtention de fonds supplémentaires en vue de couvrir le déficit de 101.000 dollars.

Depuis lors, le Bureau de l'Assistance technique, au cours de sa dernière réunion, qui s'est tenue en février à Paris, a approuvé une allocation totale de 203.000 dollars au Centre de Patzcuaro, afin de couvrir les frais du personnel international, des bourses pour les étudiants non mexicains, et l'achat du matériel d'équipement. Cette somme, jointe aux contributions du budget ordinaire (55.000 dollars) et de l'Organisation des Etats américains (40.000 dollars), doit permettre au Centre d'accueillir les 110 étudiants qui doivent être formés en 1952.

En résumé, le budget actuel du Centre s'établit ainsi :

	\$	\$
Contribution du Fonds de l'Assistance technique :		
Traitement du personnel international	63.000	
Bourses d'étudiants	90.000	
Matériel et équipement	50.000	
		203.600
Contribution du budget ordinaire		55.000
Contribution de l'Organisation des Etats améri- cains		40.000
		<u>40.000</u>
Total :		298.600

(3) Résultats des travaux du Centre

Le document 28 EX/4 faisait état de la satisfaction éprouvée par le Comité de coordination de CREFAL, qui avait pu examiner sur place le travail du Centre dans son ensemble. Toutefois, si cette satisfaction était entière quant à la formation du personnel, le Comité a constaté que "le programme de production a été un peu plus lent à donner des résultats" (ibid. p. 3).

Il apparaît aujourd'hui que si la division de la formation de personnel se maintient à la hauteur de sa tâche, tant dans le domaine des études théoriques que dans celui des activités pratiques poursuivies dans les villages voisins du Centre, la division de la production a, de son côté, fait de sensibles progrès.

Le Centre a publié, à l'intention des étudiants, des manuels de travail, dont trois sont consacrés à l'économie domestique et un à l'éducation sanitaire. Un autre ouvrage, destiné aux populations dont l'instruction est encore rudimentaire, décrit les moyens d'utiliser les matériaux de rebut. Il sera suivi d'une brochure illustrée de photos présentant des exemples de travaux pratiques effectués avec de tels matériaux.

L'effort principal a porté sur la production du matériel de lecture destiné aux populations illettrées : syllabaires et livres de lecture pour débutants ou lecteurs plus avancés. La rédaction de ces textes n'a été entreprise qu'au terme de sérieuses études portant à la fois sur le vocabulaire local, et sur les besoins des communautés intéressées.

Le Centre s'efforce également de mettre au point des "collections de matériel type", comprenant, par exemple, des films, des films-fixes, des marionnettes, des affiches ainsi qu'un programme complet de radio et d'activités théâtrales adaptées au milieu rural. Le matériel de chaque collection est produit en fonction d' "un centre d'intérêt", tel que "l'eau pure", "l'inoculation du bétail", "l'apprentissage de la lecture", "les coopératives de production de chapeaux".

Dans l'ensemble, et en dépit des tâtonnements inhérents à de telles expériences, la mise en oeuvre de ce programme se poursuit d'une manière fort encourageante.

(b) Etablissement d'un second centre en accord avec un Etat invitant

Aux termes de la résolution 7.2.2 (28 EX/Décisions), le Conseil exécutif a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement égyptien de participer à l'établissement en Egypte d'un Centre international en 1952. Afin de conclure avec l'Etat hôte l'accord de siège conforme à cette décision qui permettra d'accorder au Centre un statut juridique et à ses membres les facilités indispensables à l'exercice de leurs fonctions, le Directeur général a délégué le Dr Beatty et M. Saba auprès du Gouvernement égyptien. Les résultats de leur mission feront l'objet d'un rapport séparé (29 EX/41).

(c) Etablissement de l'organisme central de coordination

Dans le budget approuvé par la Conférence générale, lors de sa sixième session, un crédit de 80.000 dollars a été prévu pour l'établissement d'un organisme central de coordination.

Au 1er mars, le personnel de l'organisme central se répartit ainsi : la direction (D. 1) en a été confiée au Dr Beatty, Directeur du Bureau des Affaires indiennes du Département de l'Intérieur des Etats-Unis. Le Dr Beatty est assisté d'un spécialiste du programme (P. 4), d'une secrétaire (E), et d'une sténo-dactylo (D).

Dès la conclusion des accords définitifs avec le Gouvernement égyptien, s'y ajouteront : 1 spécialiste du programme pour le Moyen-Orient (P. 4), 1 fonctionnaire chargé des questions administratives (P. 3), et 2 sténo-dactylographes (D).

Le Directeur général se propose de recruter, si le besoin s'en fait sentir, deux autres spécialistes chargés respectivement de la mise en oeuvre du projet en Amérique latine et en Extrême-Orient.

Les postes de Directeur et d'administrateur des deux centres sont rattachés à l'organisme central et payés sur son budget.

(d) Enquêtes et négociations en vue de créer les centres prévus, conformément aux dispositions du projet

Voir ci-dessous, III.

II. Démarches faites auprès de fondations privées en vue de leur éventuelle participation au financement des centres d'éducation de base

La résolution 9.315 charge le Directeur général d'accroître le minimum de ressources financières dont l'Unesco dispose actuellement, "en faisant appel aux contributions de toute nature".

C'est en vertu de cette résolution que le Directeur général et certains de ses collaborateurs se sont rendus aux Etats-Unis où ils ont eu, en décembre 1951 et janvier 1952, des entrevues avec les représentants des Fondations Ford et Rockefeller.

(a) La Fondation Ford

Lors de la vingt-huitième session du Conseil exécutif, le Directeur général avait eu "le regret d'annoncer que la demande qui avait été soumise à la Fondation Ford en vue de l'octroi d'une aide au Centre de Patzcuaro et à l'ensemble du Projet spécial n'avait pas été approuvée" (28 EX/4, p. 4).

Cependant des éclaircissements sur cette décision ont été donnés au Dr Taylor et au Dr Beatty, lors de leurs entretiens avec les responsables de la nouvelle division chargée des activités d'entraide et de reconstruction au sein de la Fondation Ford. Les représentants du Directeur général ont reçu l'assurance que, dès son entrée en activité, cette division examinerait avec la plus grande attention tout projet concret d'assistance dans le domaine de l'éducation de base qui lui serait soumis par l'Unesco.

(b) La Fondation Rockefeller

Le Directeur général a eu l'occasion de s'entretenir aux Etats-Unis avec les représentants de la Fondation Rockefeller qui lui ont exprimé à nouveau l'intérêt considérable qu'ils attachaient au développement de l'éducation de base en Amérique latine et au Moyen-Orient.

A la suite de cet entretien, un échange de correspondance a eu lieu entre le Directeur général et le Président de la Fondation Rockefeller, M. Chester F. Barnard. Dans une des lettres échangées, le Président de la Fondation déclare : "toute information qui nous parviendra sur le développement du programme de l'Unesco sera examinée avec beaucoup d'intérêt par moi-même et mes collaborateurs". En conséquence, un exposé détaillé du programme d'éducation de base pour l'Amérique latine et le Moyen-Orient sera adressé à cette Fondation.

III. Développement ultérieur du réseau de Centres d'éducation de base
(résolution 9.316)

Dix pays : la Bolivie, la Colombie, le Brésil, la France (pour ses territoires d'Afrique), l'Egypte, le Liban, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie ont fait connaître, lors de la dernière session de la Conférence générale, leur désir de contribuer à l'établissement et au fonctionnement sur leur territoire d'un centre international d'éducation de base. Or un seul d'entre eux aura cette année satisfaction, et il faut s'attendre à ce que le nombre de telles propositions croisse si l'action de l'Unesco s'oriente vers la création de centres desservant soit un pays, soit un groupe de pays.

D'autre part, il est indispensable que, dans tous les Etats membres intéressés, l'oeuvre de tels centres soit intégrée à une campagne générale d'éducation de base.

Compte tenu des besoins croissants des Etats membres et de cette nécessité d'intégration, le Directeur général a été conduit à unifier et à élargir à la fois l'avant-projet de programme qu'il a soumis au Conseil exécutif, pour les années 1953 et 1954, dans le domaine de l'éducation de base. Le document 29 EX/3 Corrigendum/Education contient l'avant-projet de programme sous sa nouvelle forme.

Selon ce nouveau projet de programme unifié, l'Unesco s'attachera à poursuivre simultanément trois actions indissociables : elle contribuera au progrès général de l'éducation de base en confiant à des experts le soin de mener à bien des études expérimentales portant sur les méthodes et les instruments de cette éducation ; elle aidera les Etats membres à poursuivre les activités d'éducation de base entreprises par eux en développant le système des expériences associées et en fournissant aux Etats qui en feront la demande une assistance technique appropriée ; enfin, elle contribuera directement à la formation de spécialistes d'éducation de base et à la production de matériel d'enseignement approprié, en aidant les Etats membres qui en feront la demande à instituer à cette double fin des centres nationaux ou internationaux, et en créant éventuellement de nouveaux centres internationaux semblables aux deux premiers.

Cette coordination des objectifs entraîne naturellement celle des moyens d'action, que ceux-ci relèvent du programme ordinaire ou du programme élargi d'assistance technique. Une telle intégration ne peut qu'accroître la valeur et la portée du réseau mondial de centres d'éducation de base dont la Conférence générale a décidé la création.